



IME Jules Verne
24 rue Jules Verne
BP 32234 – 68068 MULHOUSE
Pôle Handicap et Insertion

1. EDITORIAL

Démarré en septembre 2023, l'IME a poursuivi en 2024 son évolution dans la réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque jeune par la mise en place de prestations en fonction des besoins et des projets personnalisés des jeunes. Les bénéficiaires sont inscrits dans des prestations spécifiques à leurs besoins.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

L'ACTIVITE

	2022	2023	2024
AGREMENT*-979	76	76	76
JOURNEES THEORIQUES	15200	15200	15200
JOURNEES PREVISIONNELLES	13756	13756	13756
JOURNEES REALISEES	12777	12311	13258
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	76	74	78
TAUX D'OCCUPATION	84,06%	80,99%	87,22%
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	92,88%	89,50%	96,38%
NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	84	91	87

ENTREES

	ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
IME	Milieu ordinaire sans autre accompagnement	1	
	Structures de la petite enfance	0	
	Structures scolaires	8	61,54%
	CAMSP	0	
	CMPP	0	
	IMP	2	
	IMPRO	0	
	ITEP	0	
	IEM	0	
	Autre SESSAD	2	15,38%
	Autre ESMS	0	
	Service de psychiatrie infanto-juvénile	0	
	Autres services hospitaliers	0	
	PMI	0	
	ASE	0	
	Médecine libérale	0	
	Autres	0	0,00%
TOTAL ADMISSIONS		13	76,92%

SORTIES

	SORTIES - ORIENTATION	NOMBRE	%
IME	Sorties par décès	0	
	Sorties par hospitalisation	0	
	Sorties par retour à domicile ou en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement par un service médico-social)	2	22,22%
	Sorties suite à une réorientation vers un autre établissement médico-social	7	77,78%
	Sorties vers une autre destination	0	0,00%
	Sorties vers l'emploi (milieu ordinaire)	0	
	Sorties vers un ESAT	0	
	Limite d'âge	0	0,00%
	TOTAL SORTIES	9	100,00%

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée du DUI avec le logiciel SILAO pour l'ensemble de l'établissement.

L'IME Jules Verne a également poursuivi son travail et sa réflexion autour de la transformation de l'offre, des inclusions scolaires et des projets de scolarisation partagés.

L'établissement observe une réelle modification du public accueilli ; la population vieillit, les besoins évoluent et les situations complexes se multiplient.

L'année 2024 est marquée par les adaptations et les recherches de projet personnalisées innovantes pour répondre aux besoins spécifiques du public.

Par ailleurs, des événements festifs ont pu s'organiser en lien avec l'actualité sociale. Une journée festive sur le thème des Jeux olympiques a eu lieu et a permis de réunir l'ensemble des enfants, professionnels, partenaires et familles.

3.2 Action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

Le nombre d'enfants bénéficiant de projet de scolarisation partagé a augmenté, nous notons 8 jeunes en 2024. Les professionnels déploient de nouvelles missions pour assurer le partenariat avec l'Education Nationale. Les enseignants et les éducateurs référents travaillent en collaboration avec les professionnels de l'EN afin d'assurer une cohérence et une continuité dans le parcours de l'enfant. Les éducateurs référents participent plus régulièrement aux ESS de ses enfants.

L'établissement a également organisé des cafés des parents sur les thématiques des activités extra-scolaire en présentant les centres socio-culturel existant sur le territoire, des organismes de droit aux répit ou des professionnels éducatifs libéraux. Des rencontres avec les associations de protection de jeunes majeurs se sont également organisées pour apporter de l'information aux familles des enfants arrivants à majorité.

Une rencontre et une visite d'un ESAT du territoire ont eu lieu pour apporter de l'information aux familles et aux jeunes ayant pour projet de travailler en milieu protégé. Les professionnels de l'IME ont également pu visiter les ateliers techniques de l'ESAT pour connaître les demandes, les exigences et les compétences nécessaires de nos futurs travailleurs.

Ce type de projet innovant et anticipateur est nécessaire aux vues des délais d'attente dans les IMPRO du secteur. Certains de nos jeunes bénéficiaires sont accompagnés

par l'IME Jules Verne jusqu'à 18 ans ou plus. Une orientation directement en ESAT sans avoir été admis en IMPRO sera notre réalité de demain.

L'IME participe systématiquement aux commissions territoriale des situations critiques organisées par la MDPH et l'EN.

3.3 Action de l'établissement sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

L'année 2024, a été marquée par l'embauche d'une IDE en juin 2024. Cette professionnelle a pu rapidement se mettre en relation avec des professionnels de santé et les hôpitaux du secteur pour assurer un suivi médical pour certains bénéficiaires. De plus, elle a démarré la co-formation VARS pour animer un groupe de parole autour de cette prestation de prévention.

L'ensemble des procédures et protocoles médicaux ont été mis à jour ainsi que les dossiers médicaux des bénéficiaires.

Des actions tel que l'apprentissage de l'utilisation des transports en commun se sont poursuivies courant 2024 et ont permis à 2 bénéficiaires d'être autonome. Cet apprentissage est indispensable pour les orientations en IMPRO qui n'assure pas les transports.

Le partenariat avec le CRM a été renouvelé en 2024. Chaque semaine, des bénéficiaires vont déjeuner dans les locaux du CRM pour apprendre à utiliser un self, porter un plateau, faire des choix, avoir un comportement adapté à table...

Depuis la rentrée de septembre 2024, l'Unité d'Enseignement Externalisée a partagé des temps d'activités sportives avec une classe de l'école Pergault chaque jeudi et vendredi au sein de l'école mais aussi dans un dojo situé à proximité de l'établissement.

Un transfert avec les jeunes de l'Unité d'Enseignement Externalisée a été réalisé en décembre 2024 au Rimlishof. Il avait pour thématique le géocaching et a permis aux jeunes de s'initier différemment aux tâches de la vie quotidienne, de travailler leur autonomie et de partager un moment convivial.

3.4 Action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

L'IME et le SESSAD Jules Verne ont organisé une rencontre avec l'ensemble des enseignants, enseignants spécialisés, AESH, enseignants référents des établissements scolaires du quartier des Coteaux. Cette rencontre a été l'occasion d'identifier les différents acteurs de terrain, de présenter les modalités de la transformation de l'offre et d'établir l'ensemble des critères pouvant définir des projets de scolarisations partagées possibles.

Il est encore nécessaire de renouveler ce type d'instance pour créer des temps de travail plus approfondi et commune.

Dans le cadre des COPIL CPOM, les professionnels, certains bénéficiaires et leurs familles ont participé à des sessions de travail et d'expression sur leur accompagnement actuel et sur les accompagnements de demain. Cette expérience a permis aux professionnels de rencontrer d'autres salariés de l'ARSEA, aux bénéficiaires de réfléchir sur leurs parcours et de mettre en avant ce qu'ils peuvent en tirer.

La présence de 4 TBI au sein de l'IME permet d'appréhender l'utilisation numérique pour les bénéficiaires. Chaque enseignant possède un TBI dans leur classe. Cet outil peut être utilisé pour des fiches pédagogiques sous un format ludique, d'augmenter la possibilité de manipuler, de créer des causes à effet et de faciliter les apprentissages scolaires.

L'IME a mis en place des COPIL pour déposer des dossiers de candidature pour des projets innovants dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt pour les « 50 000 solutions ». Des rencontres avec des partenaires de proximité et de l'Education Nationale se sont organisées pour réfléchir et développer ces projets en commun.

Un projet de plateforme ressource ciblé au sein du quartier des coteaux et qui concernerait 4 établissements scolaires a été rédigé. L'objectif est de pouvoir déployer une équipe pluridisciplinaire formée pour apporter un appui ressource au sein de ses 4 établissements scolaires et proposer des actions d'accompagnement pour les élèves sans solution.

Un projet pour anticiper le vieillissement de notre population et l'engorgement des IMPRO du secteur a été rédigé, afin que l'IME JV puisse apporter un accompagnement autour de la question de la préparation à la vie professionnelle et la vie d'adulte et ainsi éviter les possibles ruptures de parcours, mais aussi réduire le risque d'institutionnalisation en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et professionnelle.

L'IME Jules Verne a répondu présent, pour signer une convention avec la ligue de France des Échecs, proposant un programme expérimental auprès de bénéficiaires TSA. La ligue a fourni un kit de jeux adapté, un programme d'apprentissage et un temps de formation auprès de nos professionnels. Par ce programme expérimental, la ligue des Échecs souhaite démontrer les bienfaits des jeux des Échecs pour les personnes ayant un TSA, mais aussi promouvoir l'inclusion de droit commun.

À partir de septembre 2024, deux créneaux d'apprentissages en fonction des niveaux cognitifs pour le jeu des Échecs ont été intégrés dans l'emploi du temps des bénéficiaires. Le projet est une réelle réussite, car le jeu d'Échecs fait partie intégrante des jeux utilisés lors des temps libres auprès de certains bénéficiaires.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage et de la démarche

Le suivi de la démarche qualité est organisé par l'équipe de direction dans le cadre des CODIR mensuels.

Une Présentation est ensuite faite durant les réunions générales ou les réunions d'organisation à l'ensemble des professionnels. Chaque nouvelle procédure ou protocole est envoyé par email aux professionnels, une version papier est imprimée et mise à disposition dans la salle de réunion avec une fiche d'émargement afin de garantir la transmission de l'information auprès de tous.

Lors des situations complexes qui ont sollicité la rédaction d'une FEI et qui a questionné les équipes sur leurs pratiques, une réunion RETEX s'est organisée.

Des points de situation réguliers sont également proposés aux équipes lorsqu'un accompagnement questionne l'équipe.

La démarche qualité est présentée lors des réunions CVS.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

L'année 2024 a été marquée par le lancement de SILAO. L'équipe de direction et de secrétariat a consacré plusieurs mois pour construire le logiciel et adapté les besoins en fonction de notre établissement.

À partir de Juin 2024, l'ensemble des professionnels ont réalisé en moyenne 6 heures, d'heures supplémentaires pour se former en E-learning au logiciel SILAO. À l'issue de cela, le lancement officiel a démarré le 16 septembre 2024. En 4 mois, l'équipe a pu se saisir de l'outil et gagner en transmission d'informations.

Toutefois, certaines fonctionnalités restent inutilisées par manque de temps de préparation pour les professionnels. Une nouvelle organisation permettant aux professionnels d'augmenter leurs temps de préparation serait nécessaire.

Le logiciel et la loi RGPD ont été présentés aux CVS. Chaque famille a réceptionné un courrier d'information sur la mise en place d'un DUI au sein de notre établissement.

4.3 Bientraitance, éthique et prévention des risques de maltraitance

En Mars 2024, l'équipe s'est mobilisée pour travailler lors d'un COPIL sur la thématique de la contenance éducative et la rédaction d'un protocole. Un membre de chaque

profession pluri professionnel a participé à ce COPIL. À la rentrée de septembre 2024, le protocole a été présenté à l'ensemble de l'équipe de l'IME lors de la réunion générale de rentrée.

La poursuite des GAP a eu lieu en 2024 et permet de prévenir les risques de maltraitance. Des temps de parole avec une psychologue spécialisée dans l'autisme et le comportementalisme ont démarré en octobre 2024 pour l'unité TSA a raison d'une séance tous les deux mois.

Un projet de mécénat a été rédigé en 2023 pour une mise en place d'une salle d'apaisement en 2024, en cas de crise de comportement au sein de l'unité préprofessionnel. Cette salle d'apaisement permet aux bénéficiaires en situation de troubles du comportement d'avoir un espace avec du matériel adapté pouvant permettre la remise au calme.

Une salle de repos type « foyer » de collège, a également pu être aménagée pour permettre aux bénéficiaires d'avoir un espace de repos, de partage, de regroupement. L'IME Jules Verne remercie chaleureusement les donateurs pour l'aménagement de ces deux salles.

4.4 Gestion des risques

- **Gestion des événements indésirables**

En 2024, l'IME Jules Verne, a rédigé 69 FEI.

61 FEI concerne le comportement des bénéficiaires présentant de l'hétéro-agressions envers un professionnel ou un autre bénéficiaire. Ces chiffres ont motivé la direction à prévoir une formation sur la gestion des situations de crises et d'autoprotection prévues pour l'ensemble des professionnels éducatifs en octobre 2025. De plus, une formation sur l'ABA a été organisée en août 2024 pour l'ensemble du personnel éducatif.

Ces chiffres démontrent également, la complexité du public accueilli.

- **Gestion des plaintes et réclamations**

4 réclamations ont été rédigées en 2024 :

- 3 réclamations concernant l'accompagnement d'un bénéficiaire et la non-satisfaction de la famille.
- 1 réclamation concernant des faits de sécurité de transport.

Les réclamations ont systématiquement été traitées immédiatement. Les familles sont rencontrées par l'équipe de direction. Un point de situation est organisé en équipe. Un plan d'action est proposé.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

L'établissement à retravailler les documents en lien avec la loi 2002-2 afin de réactualiser les documents officiels en lien avec la transformation de l'offre. Le contrat de séjour a été adapté pour les nouveaux parcours des enfants bénéficiant de scolarisation partagée et d'accueil séquentiel. Un article sur la loi RGPD et l'utilisation d'un DUI a été également ajouté.

Les fiches actions du projet d'établissement sont régulièrement travaillées lors des CODIR.

De plus l'IME a mis à jour sa trame des PPA et des évaluations des PPA afin d'harmoniser une trame unique pour l'ensemble des IME-SESSAD de l'ARSEA.

4.6 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

L'ensemble des documents des outils de la loi 2002-2 ont été réactualisés et rédigés en FALC. (Livret d'accueil, règlement de fonctionnement, fiche des différentes autorisations, guide des transports, fiche de renseignement). Une journée type sous format FALC a également été créée à destination des familles et des bénéficiaires. Les documents FALC ont été utilisés pour la première fois lors de la rentrée 2024 et sont désormais systématiquement utilisés pour les nouvelles admissions.

Le CVS a renouvelé ses mandats en 2024. Un vote a été organisé pour les familles et les bénéficiaires.

Les nouveaux membres du CVS se sont regroupés en Novembre 2024.

La participation des bénéficiaires lors de leur PPA se fait systématiquement pour les jeunes de l'unité Préprofessionnel. Pour les autres unités, leur participation s'organise en fonction de leur possibilité cognitive.

Avec l'apparition des TBI, certains partenaires ou familles peuvent plus facilement participer au PPA en visio.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2024

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	31,88	2,5	1,3	19,5	4,53	0	4,05
CDD temporaire	0	0	0	0	0	0	0
CDD remplacement	4,99	0	0	4,99	0	0	0
Contrats aidés	1	0	0	1	0	0	0
Maitres	4	0	0	4	0	0	0
TOTAL	41,87	2,5	1,3	29,49	4,53	0	4,05

Une salariée a suivi la formation maître d'apprentissage. Dans cette dynamique, nous avons mise en place un COPIL nouveaux salariés, stagiaire et apprenti afin de rédiger une nouvelle procédure et des outils à jour.

6. CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par de nombreux évènements. Le lancement de SILAO a révolutionné certaines pratiques professionnelles, qui permet aujourd'hui, à l'ensemble de l'équipe d'avoir des informations aux mêmes endroits et de garantir une traçabilité. Une réflexion autour du temps accordé à ce nouvel outil reste nécessaire pour garantir la qualité de vie au travail.

De nombreux COPIL, temps d'échanges, de discussions et de réflexions ont été poursuivie sur toute l'année 2024 pour anticiper et préparer la transformation de l'offre. Le décret du DAME est apparu en juillet 2024, à ce jour, tout est encore à construire, à imaginer et à innover. Ce travail de réflexion collective sera à poursuivre pour l'année 2025.